

## Élaboration de la SLGRI Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel

### Synthèse du deuxième comité de concertation du 14 décembre 2017

#### Annexe : Liste des participants

Le **deuxième comité de concertation pour l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel** s'est tenu le 14 décembre 2017 à Pleine-Fougères. Il fait suite au **premier comité de concertation** du 23 novembre 2017 au cours duquel des ateliers thématiques ont permis :

- de hiérarchiser **les orientations de la SLGRI**, en déclinaison des objectifs du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) Loire-Bretagne ;
- d'**identifier des pistes d'actions** à inscrire dans la SLGRI.

Ce deuxième comité de concertation a réuni au total **50 personnes**, issues de **39 structures** représentant un vaste panel d'acteurs impliqués dans la gestion du risque de submersion sur le territoire : communes, collectivités, services de l'État, associations, sécurité civile, gestionnaires de réseaux... La liste des participants est fournie en annexe de ce document.

<b>Collectivités</b>	Communes et EPCI	15
	Opérateurs de bassin versant	5
	Départements	1
	Porteurs de SCoT	1
<b>Etat et ses agences</b>	Préfectures, Sous-préfectures	4
	DDTM	7
	DREAL	1
	Météo-France	1
<b>Acteurs socio-économiques</b>	ASA	1
	Associations de défense d'intérêts (économiques, de consommateurs)	6
	Opérateurs de réseaux : SNCF, eau potable, gaz	3
	Usagers économiques (chambres d'agri, syndicats professionnels)	4
	Représentants des assurances	1

*Types d'acteurs présents*

La journée s'est organisée autour de trois temps majeurs :

1. Présentation en plénière des orientations et pistes d'actions identifiées suite au premier comité de concertation du 23 novembre 2017 ;
2. Séance de travail pour consolider les pistes d'actions au cours de laquelle les participants ont été invités à commenter les intitulés des actions et à compléter les acteurs potentiels à impliquer, ainsi qu'à proposer une première priorisation de ces actions ;
3. Restitution en séance plénière des pistes d'actions priorisées par atelier et conclusion de la journée.

Ce document a pour but de fournir **une synthèse des échanges tenus lors de cette deuxième journée de concertation**. Il restitue également **une analyse globale de la satisfaction des participants**, dont les avis ont été recueillis par le biais d'un questionnaire d'évaluation.

## Compte-rendu des échanges en séance plénière

L'introduction de la journée est réalisée par M. Souiller, Directeur adjoint de la DDTM d'Ille-et-Vilaine, ainsi que par les représentants des trois EPCI co-porteurs de la démarche (M. Rapinel, Président de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, M. Richeux Vice-président de Saint-Malo Agglomération en charge de l'environnement et du développement durable et M. Bichon Vice-président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, en charge de la gestion des milieux aquatiques et du littoral). La démarche de SLGRI constitue un cadre stratégique pour concilier sur le territoire les objectifs en matière de gestion des risques de submersion, ainsi que le développement du territoire en prenant en compte le mieux possible et en amont les risques de submersion. La mise en œuvre opérationnelle de la SLGRI sera réalisée par le biais de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour lesquels des subventions seront envisageables, notamment par le Fonds Barnier. La satisfaction à l'issue de la première journée de concertation (avec des discussions riches et des propositions de solutions) ont permis à des acteurs d'horizons différents de se comprendre et d'avancer de concert. L'objectif de la seconde réunion du comité de concertation est de poursuivre cette dynamique.



M. Cornée du Syndicat mytilicole d'Ille-et-Vilaine met en exergue le fait que les risques de submersion marine ne sont pas de même nature entre Saint-Malo et la baie du Mont-Saint-Michel (le premier territoire étant exposé principalement à des effets de vague, alors que le deuxième est davantage exposé à des effets de surcote). M. Richeux de Saint-Malo Agglomération indique que le territoire intercommunal intègre aussi des communes sur la baie du Mont-Saint-Michel et que les deux PAPI engagés par la collectivité pourront permettre de distinguer cette exposition au risque différente.

Le rappel du contexte d'élaboration de la SLGRI ainsi que les 19 orientations et 57 pistes d'actions ayant émergé suite au premier comité de concertation sont présentés par la DDTM d'Ille-et-Vilaine (M. Souiller, Mme Bompérin et Mme Lareur).

Concernant les pistes d'actions liées à l'objectif 2 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire-Bretagne, M. Sanson, Maire de la commune de Beauvoir, souligne le problème de visibilité des cartes transmises dans le cadre des porter-à-connaissance. Celles-ci ne sont pas adaptées pour répondre à des sollicitations à l'échelle de projets d'aménagement. Mme Bompérin indique que la DDTM 35 se rapproche de la DDTM 50, qui a piloté cette étude, pour récupérer les versions informatisées de ces cartes.

M. Cornée du Syndicat mytilicole d'Ille-et-Vilaine demande des précisions sur l'action de conservation des zones de submersion marine. L'intitulé de celle-ci mériterait d'être précisé pour borner le territoire, en ciblant les zones humides. Mme Lareur de la DDTM35 propose d'indiquer directement cette remarque sur le support de concertation associé, en phase de travail.

Concernant l'objectif 3, Mme Nivot, Animatrice du SAGE des Bassins Côtiers de Dol, s'interroge sur la prise en compte des risques de pollution en lien avec les réseaux d'assainissement et l'enjeu de la conchyliculture. Mme Lareur indique que cet aspect a bien été abordé au cours de l'atelier de concertation n°3 du 23 novembre dernier. L'intitulé de l'action ne précise pas directement tous les types de réseaux (transport, énergie, eaux, télécommunication), mais intègre bien tous ces aspects.

Concernant l'objectif 4, M. Travers de l'Inter-SAGE souligne l'importance de l'échelle hydrographique pour gérer les problèmes d'inondation (inondations continentales et submersion). De plus, l'échelle de la baie en tant que cellule hydrosédimentaire doit être rappelée. M. Bichon indique sa volonté d'avoir une cohérence à l'échelle hydrosédimentaire sur la baie. Mme Bompérin précise que ces points ont fait l'objet de discussions, et renvoie vers le compte-rendu détaillé des ateliers pour plus d'informations. Pour autant, ces aspects ne se retrouvent pas directement dans les intitulés des actions qui se veulent synthétiques pour plus de lisibilité de la stratégie. Des propositions peuvent être faites lors de la séance de travail pour reformuler les pistes d'actions si cela s'avère nécessaire.

M. Sanson, Maire de la commune de Beauvoir, fait part d'une anomalie : une digue présente sur le GR a été ouverte de manière à faciliter l'accès à un parking.

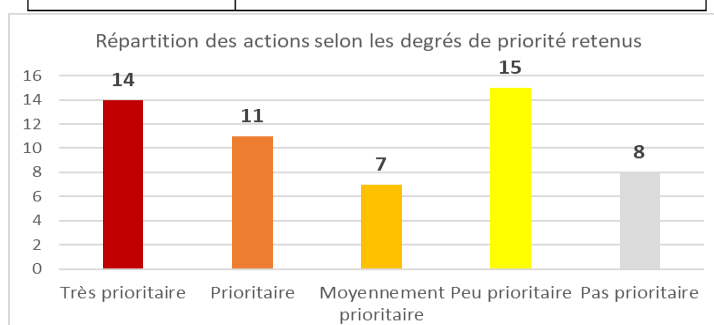
M. Cornée du Syndicat mytilicole d'Ille-et-Vilaine fait part de l'importance du vent, en particulier les vents de sud, dans les processus de submersion marine. M.Souiller de la DDTM 35 propose de traduire ces réactions dans le cadre de la séance de travail, sur les supports de concertation.

Les orientations et pistes d'actions des objectifs 5 et 6 n'ont pas fait l'objet de remarque particulière de l'assemblée.

### **Synthèse des contributions des participants par objectif et consolidation de la SLGRI**

Les participants ont été conviés à commenter les pistes d'actions identifiées (intitulé, acteurs à impliquer, périmètre, ...) et à voter individuellement pour les 10 actions jugées les plus prioritaires (indiquées par une gommette). Suite à la mise en commun de cette attribution individuelle de priorité et à la prise en compte des commentaires formulés en séance, les actions ont été classées en 5 degrés de priorité représentant leur intérêt des diverses actions pour le territoire :

Degrés de priorité	Définition
Très prioritaire	10 ou plus gommettes dans la partie "+" de la flèche de priorisation
Prioritaire	Entre 5 et 9 gommettes attribuées dans la partie "+" de la flèche de priorisation
Moyennement prioritaire	5 ou plus de gommettes attribuées en tout, mais moins de 5 placées dans la partie "+" de la flèche de priorisation
Peu prioritaire	Moins de 5 gommettes attribuées en tout
Pas prioritaire	Pas de gommette attribuée



## Objectif 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

3 orientations et 8 pistes d'actions identifiées  
61 gommettes attribuées  
7 actions avec 5 gommettes ou plus

**Orientations** (par ordre de priorité, établi lors du premier comité de concertation) :

- 2.1 Améliorer la prise en compte du risque de submersion dans les documents d'urbanisme
- 2.2 Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRI, PAPI, SAGE, SCoT...)
- 2.3 Améliorer l'outil PPR

**Hiérarchisation des pistes d'actions** (par ordre de priorité, établi lors du second comité de concertation) :

Orientation	Pistes d'actions	Nombre de gommettes attribuées	Dont la partie "+" de la flèche de priorisation	Priorisation Générale (intérêt pour le territoire)	Degré de priorité
2-2	Développer des projets globaux type PLUI intégrant les différents documents territoriaux et notamment les composantes du risque de submersion et la GEMAPI	12	10	12	Très prioritaire
2-2	Intégrer dans les politiques de l'habitat la prise en compte des risques	12	8	15	Prioritaire
2-2	Favoriser la coopération entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme pour mieux prendre en compte dans les documents d'urbanisme les documents de planification eau, risques et les connaissances sur les risques et les ouvrages de protection	9	6	19	Prioritaire
2-3	Améliorer la prise en compte du risque dans l'évolution de l'habitat en zone inondable	8	6	20	Prioritaire
2-1	Penser l'aménagement en intégrant les questions de solidarité hydraulique entre amont et aval, et celles relatives à la protection assurée par les ouvrages	6	4	26	Moyennement prioritaire
2-3	Améliorer la connaissance sur le risque, la prise en compte des concomitances fluvial maritime, réévaluer au besoin le risque et adapter la réglementation en conséquence [repris dans obj. 2, 4 et 5]	5	4	29	Moyennement prioritaire
2-1	Accompagner les acteurs dans la prise en compte des risques en améliorant les porter-à-connaissance urbanisme sur le volet risques et préservation de zones d'expansion de submersion	5	4	30	Moyennement prioritaire
2-1	Développer des démarches de planification intercommunale à une échelle adaptée pour mieux prendre en compte les risques	4	4	33	Peu prioritaire

### Bilan des commentaires

Les commentaires ont notamment porté sur l'amélioration de la prise en compte de la concomitance inondation fluviale / maritime, avec la nécessité de travailler à une échelle hydrographique cohérente (intercommunalité). Aussi les EPCI seront des acteurs à impliquer dans la mise en œuvre des actions de cet objectif. De plus, les zones humides doivent être prises en compte pour la préservation et le développement économique du territoire.

## Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens

2 orientations et 14 pistes d'actions identifiées  
78 gommettes attribuées  
5 actions avec 5 gommettes ou plus

**Orientations** (par ordre de priorité, établi lors du premier comité de concertation) :

**3.1** Réduction de la vulnérabilité des services (gestion de crises, besoins prioritaires, utiles pour un retour à la normale , polluants)

**3.2** Réduction de la vulnérabilité du bâti

**Hiérarchisation des pistes d'actions** (par ordre de priorité, établi lors du second comité de concertation) :

Orientation	Pistes d'actions	Nombre de gommettes attribuées	Dont la partie "+" de la flèche de priorisation	Priorisation Générale (intérêt pour le territoire)	Degré de priorité
3-1	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des services prioritaires et des réseaux : services de soins, services en charge des secours, de la gestion de crise, eau potable et assainissement, électricité, téléphonie,....	34	30	1	Très prioritaire
3-2	Informers les propriétaires sur les prescriptions prévues par les PPRSM et les recommandations des PAC risques	15	12	8	Très prioritaire
3-1	Mettre en place des mesures de sauvegarde ou de délocalisation des services de soins, de secours et de gestion de crise situés en zones inondables	6	6	23	Prioritaire
3-2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des exploitations agricoles	5	4	28	Moyennement prioritaire
3-1	Améliorer la connaissance des réseaux d'évacuation des eaux de submersion et leur capacité à contribuer au retour à la normale	5	1	31	Moyennement prioritaire
3-1	Élaborer les plans de continuité d'activité (PCA) des services prioritaires et des réseaux	4	3	34	Peu prioritaire
3-2	Informers et prévenir la population en cas de crise	3	3	35	Peu prioritaire
3-2	Accompagner les propriétaires dans leur démarche de réduction de la vulnérabilité de leur bien notamment pour mobiliser les dispositifs de financement	4	0	45	Peu prioritaire
3-2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens	2	0	46	Peu prioritaire
3-1	Mettre en œuvre les mesures recommandées dans les diagnostics et les PCA	0	-	48	Pas prioritaire
3-2	Favoriser la mise en place des plans familiaux de mise en sécurité	0	-	49	Pas prioritaire
3-2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des installations industrielles et portuaires	0	-	50	Pas prioritaire

Suite aux remarques formulées, la réalisation des diagnostics de vulnérabilité pour les services prioritaires et des réseaux ont été fusionnées en une seule action, de même que l'élaboration des PCA.

### **Bilan des commentaires**

Les actions en lien avec la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pourraient être regroupées de manière à simplifier la lecture des pistes d'actions identifiées. Les concessionnaires et gestionnaires de réseaux devront en particulier s'impliquer pour l'élaboration d'une analyse de la vulnérabilité de leurs équipements.

## Objectif 4 : Intégrer les ouvrages de protection dans une approche globale et structurée

4 orientations et 10 pistes d'actions identifiées  
90 gommettes attribuées  
6 actions avec 5 gommettes ou plus

**Orientations** (par ordre de priorité, établi lors du premier comité de concertation) :

- 4.1 Conserver les capacités de ralentissement des submersions marines
- 4.2 Unifier la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages de protection pour une même zone cohérente protégée
- 4.3 Renforcer l'examen des effets prévisibles des aménagements de protection contre les inondations
- 4.4 Envisager le cas des événements dépassant l'événement de dimensionnement de l'ouvrage

**Hierarchisation des pistes d'actions** (par ordre de priorité, établi lors du second comité de concertation) :

Orientation	Pistes d'actions	Nombre de gommettes attribuées	Dont la partie "+" de la flèche de priorisation	Priorisation Générale (intérêt pour le territoire)	Degré de priorité
4-2	Définir une structure unique compétente pour la gestion d'un même système d'endiguement cohérent.	25	24	2	Très prioritaire
4-2	Définir le système d'endiguement dans sa globalité (définir les zones nouvelles à intégrer)	11	10	13	Très prioritaire
4-1	Réaliser une modélisation hydrodynamique sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI (baie de Saint-Malo et baie du Mont-Saint-Michel), en prenant en compte l'aléa inondation fluviale et l'aléa submersion marine (concomitance des événements) [obj. 2, 4 et 5]	13	9	14	Prioritaire
4-1	Réaliser des études complémentaires sur la solidité des digues (digue de la Duchesse Anne, digues de Saint-Malo), notamment par des investigations géotechniques [obj. 4 et 5]	12	8	16	Prioritaire
4-1	Conserver les ASA, disposant d'un savoir-faire, d'une expertise ainsi que d'un patrimoine d'ouvrages à maintenir	11	8	18	Prioritaire
4-1	Réaliser une étude des phénomènes de sédimentation/accrétion en Baie du Mont Saint-Michel afin de prioriser les secteurs d'intervention prioritaires.	7	6	21	Prioritaire
4-3	Systématiser les études ACB/AMC afin de prioriser les secteurs d'intervention	3	2	37	Peu prioritaire
4-3	Réaliser des études d'impacts des choix d'aménagements réalisés	3	2	38	Peu prioritaire
4-4	Optimiser la réalisation des PCS et DICRIM à une échelle inter-communale : adopter une approche globale, intercommunale (mutualiser les réflexions et le travail pour optimiser la réalisation de ces documents) [obj. 4, 5 et 6]	2	2	39	Peu prioritaire
4-1	Consolider la connaissance des ouvrages concourant à la gestion du risque de submersion, en veillant à intégrer les digues de second rang dans les études, et en s'attachant à approfondir l'état des lieux en rive droite du Couesnon. [obj. 4 et 5]	3	1	41	Peu prioritaire

### Bilan des commentaires :

Les participants ont apporté des compléments concernant les acteurs à impliquer, en particulier l'Inter-SAGE et le syndicat mixte à créer. Les commentaires ont aussi mis en évidence l'importance de réfléchir à une bonne échelle hydrographique. Le transfert de la digue du Sillon, actuellement sous maîtrise d'ouvrage de l'État est à finaliser.



## Objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

3 orientations et 11 pistes d'actions identifiées  
108 gommettes attribuées  
8 actions avec 5 gommettes ou plus

**Orientations** (par ordre de priorité, établi lors du premier comité de concertation) :

- 5.1 Améliorer la connaissance de l'aléa et des ouvrages
- 5.2 Renforcer la sensibilisation et la conscientisation au risque des différents publics (**ex-æquo avec 5.1**)
- 5.3 Améliorer la connaissance des enjeux exposés au risque de submersion

**Hiérarchisation des pistes d'actions** (par ordre de priorité, établi lors du second comité de concertation) :

Orientation	Pistes d'actions	Nombre de gommettes attribuées	Dont la partie "+" de la flèche de priorisation	Priorisation Générale (intérêt pour le territoire)	Degré de priorité
5-2	Améliorer la diffusion de l'information préventive sur les risques (submersion marine inondation fluviale) auprès du grand public, via la réalisation d'outils de communication (bulletins, panneaux...), la conduite d'actions culturelles et la co-construction de cartes dynamiques sur les risques avec les acteurs du territoire	23	20	3	Très prioritaire
5-1	Améliorer la connaissance de l'aléa en baie du Mont-Saint-Michel et sur la partie Est du périmètre de la SLGRI, par la mise en place d'instruments de mesures supplémentaires et la réalisation d'études complémentaires	18	17	4	Très prioritaire
5-1	Améliorer la connaissance sur les ouvrages (réaliser une étude géotechnique des ouvrages, recenser les ouvrages côté Est), en vue de mieux caractériser le futur système d'endiguement [obj. 4 et 5]	14	14	6	Très prioritaire
5-3	Améliorer la connaissance des enjeux exposés au risque de submersion marine sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI : population, établissements sensibles, enjeux structurels, enjeux agricoles, enjeux économiques [repris dans obj. 3]	12	11	10	Très prioritaire
5-2	Sensibiliser les élus et accompagner les maires dans la diffusion de l'information préventive auprès de la population	11	11	11	Très prioritaire
5-1	Créer un Observatoire des risques d'inondations (fluviale et submersion marine), afin de centraliser et partager les études sur le risque et les ouvrages	14	10	12	Très prioritaire
5-1	Améliorer la connaissance des événements passés et encourager la réalisation de retours d'expériences (côté aléa)	6	6	22	Prioritaire
5-2	Mettre en place des repères de submersion marine (représentation des inondations potentielles)	5	4	27	Moyennement prioritaire
5-2	Sensibiliser les scolaires, en vulgarisant l'information sur les risques et en organisant des visites-terrains (ouvrages, marais)	4	2	36	Peu prioritaire
5-2	Améliorer l'outil « DICRIM » en produisant une trame inter-communale adaptée au territoire de la SLGRI, et renforcer sa diffusion auprès du grand public [obj. 4, 5 et 6]	1	0	47	Peu prioritaire
5-2	Renforcer la sensibilisation des populations touristiques, en utilisant les lieux d'accueil existants (hôtels, campings, centres touristiques)	0	-	51	Pas prioritaire

### Bilan des commentaires

Les commentaires ont fait ressortir plusieurs acteurs complémentaires à impliquer dans la mise en place de ces actions, en particulier les acteurs techniques (tels que le CEREMA et le BRGM) ainsi qu'une structure supra-communale de manière à mobiliser les acteurs à une large échelle.

## Objectif 6 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

7 orientations et 14 pistes d'actions identifiées  
81 gommettes attribuées  
6 actions avec 5 gommettes ou plus

**Orientations** (par ordre de priorité, établi lors du premier comité de concertation) :

6.1 Améliorer la prévision des inondations

6.2 Améliorer la coordination des acteurs de gestion de crise, pendant la crise et en post-crise (**ex-aequo avec 6.1**)

6.3 Améliorer la continuité des services pendant la crise

6.4 Améliorer les outils d'alerte aux populations

6.5 Améliorer l'accompagnement des habitants pendant la crise (**ex-aequo avec 6.4**)

6.6 Réduire la vulnérabilité du patrimoine culturel et historique

6.7 Valoriser les expériences de crise via la réalisation de retours d'expériences (RETEX)

**Hiérarchisation des pistes d'actions** (par ordre de priorité, établi lors du second comité de concertation) :

Orientation	Pistes d'actions	Nombre de gommettes attribuées	Dont la partie "+" de la flèche de priorisation	Priorisation Générale (intérêt pour le territoire)	Degré de priorité
6-1	Améliorer les moyens de mesures, en installant des marégraphes au trait de côte et des houlographes plus au large en baie du Mont-Saint-Michel	18	16	5	Très prioritaire
6-4	Développer des moyens d'alerte adaptés (SMS – appels téléphoniques – SAIP – Système d'Alerte et d'Information des Populations) permettant d'envoyer des messages à l'ensemble de la population sur des secteurs définis (sans inscription préalable)	19	13	7	Très prioritaire
6-1	Développer un outil d'identification des zones de submersions potentielles en fonction des prévisions de Météo-France (mission RDI)	15	11	9	Très prioritaire
6-2	Organiser des exercices de gestion de crise à plus petite échelle mais plus fréquemment, en ne testant qu'une partie de la crise, sur un périmètre plus restreint, et inscrire ces exercices de crise dans les PCS. Réaliser notamment des exercices sur la thématique de la gestion post-crise	7	5	24	Prioritaire
6-5	Organiser des exercices pour tester l'accompagnement des habitants prévus dans les PCS	8	4	25	Prioritaire
6-4	Sensibiliser la population aux dispositions en cas d'alerte : sur l'utilisation de la sirène, en multipliant les supports de communication	5	1	32	Moyennement prioritaire
6-5	Se coordonner avec les associations civiles pour les moyens matériels pouvant être mis à disposition dans le cas d'évacuation vers un centre d'hébergement	4	1	40	Peu prioritaire
6-3	Faire un état des lieux des PCA existants et de l'intégration du risque de submersion marine <b>[en lien avec pistes d'actions obj. 3]</b>	2	1	42	Peu prioritaire
6-3	Organiser des exercices de gestion de crise thématiques dans les établissements disposant d'un PCA	2	1	43	Peu prioritaire
6-2	Organiser la gestion post-crise des questions d'ordre sanitaire : nettoyage, gestion des déchets, problématique spécifique des cheptels en lien avec les exploitations agricoles...	1	1	44	Peu prioritaire
6-2	Prévoir des dispositions dans les PCS pour anticiper sur les moyens de communication en cas de crise	0	-	52	Pas prioritaire
6-5	Réaliser des DICRIM sur l'ensemble du périmètre de la SLGRI <b>[obj. 4, 5 et 6]</b>	0	-	53	Pas prioritaire
6-6	Organiser la remontée d'information sur l'aléa via des moyens non humains (protocole de remontée d'informations utilisé pour les inondations fluviales difficilement transposable à la submersion marine)	0	-	54	Pas prioritaire
6-7	Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des bâtiments patrimoniaux	0	-	55	Pas prioritaire

### Bilan des commentaires

Les participants ont ajouté dans les acteurs à impliquer les experts techniques tels que le SHOM et Météo France notamment concernant les actions sur la prévision des inondations. Les gestionnaires de réseaux (notamment les télécommunications) ainsi que le SDIS sont également identifiés pour le développement des moyens d'alerte.



## Conclusions des échanges et prochaines étapes de la démarche

M. Souiller précise les prochaines étapes de la démarche, avec une finalisation du diagnostic territorial et des orientations et pistes d'actions courant janvier. La SLGRI devrait ainsi être approuvée en février 2018 par le comité de pilotage. Puis, suite à son passage et sa validation en Commission Inondation Plan Loire (CIPL), la SLGRI sera approuvée par arrêté inter préfectoral.

M. Souiller, M. Richeux et M. Bichon soulignent en conclusion du comité le travail collectif riche qui a permis de dégager des priorités au sein des pistes d'actions identifiées. M. Richeux affirme également l'envie de Saint-Malo Agglomération de poursuivre son implication dans la démarche, de manière à pouvoir traduire rapidement et opérationnellement la SLGRI par le biais d'un PAPI, et répondre ainsi à l'attente des parties prenantes qui ont été mobilisées lors des deux comités de concertation.

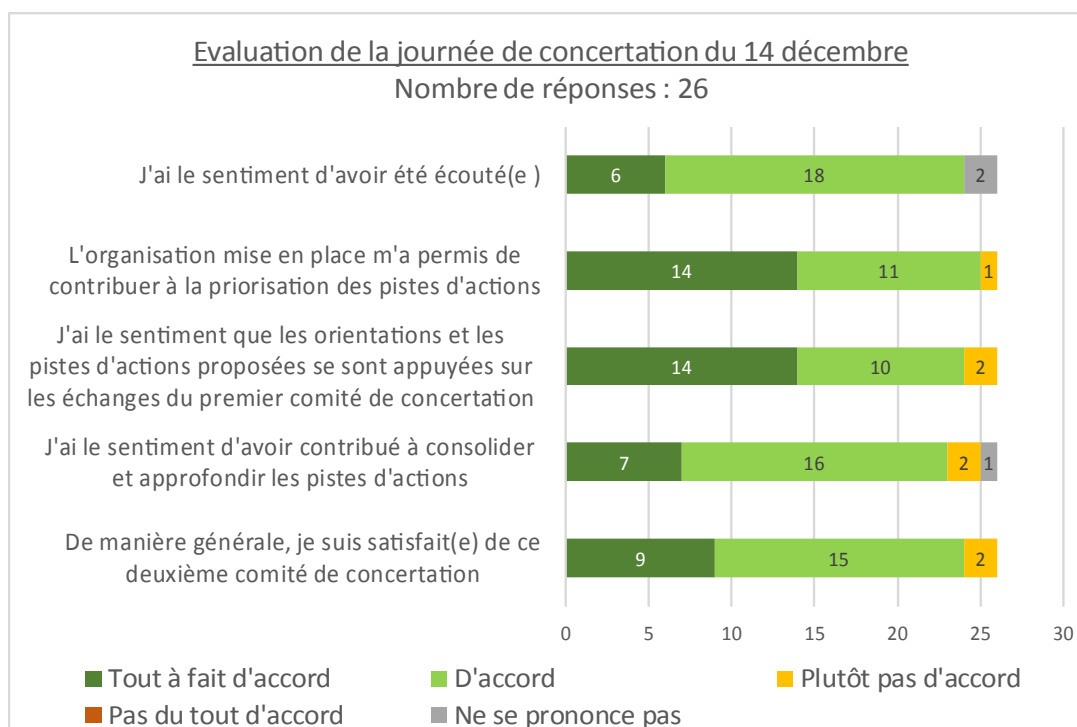
## Évaluation de la concertation

Un questionnaire d'évaluation de la journée de concertation a été distribué à l'ensemble des participants. Au total, 26 réponses ont été recueillies et analysées, ce qui représente un taux de réponse de 50%.

- **Bilan du deuxième comité de concertation**

Face aux différentes affirmations proposées (et rappelées dans la figure ci-dessous), **près de 90% des participants ayant rendu leur questionnaire se sont dit « d'accord » ou « tout à fait d'accord »**. Il ressort ainsi que ce deuxième comité a permis de poursuivre la bonne dynamique de concertation mise en place suite à la journée du 23 novembre 2017. Les participants ont ainsi majoritairement l'impression que les orientations et pistes d'actions qui ressortent de la SLGRI s'appuient sur les échanges du premier comité de concertation. Par ailleurs les participants ont également l'impression d'avoir contribué à consolider et prioriser le plan d'action au cours de ce deuxième comité.

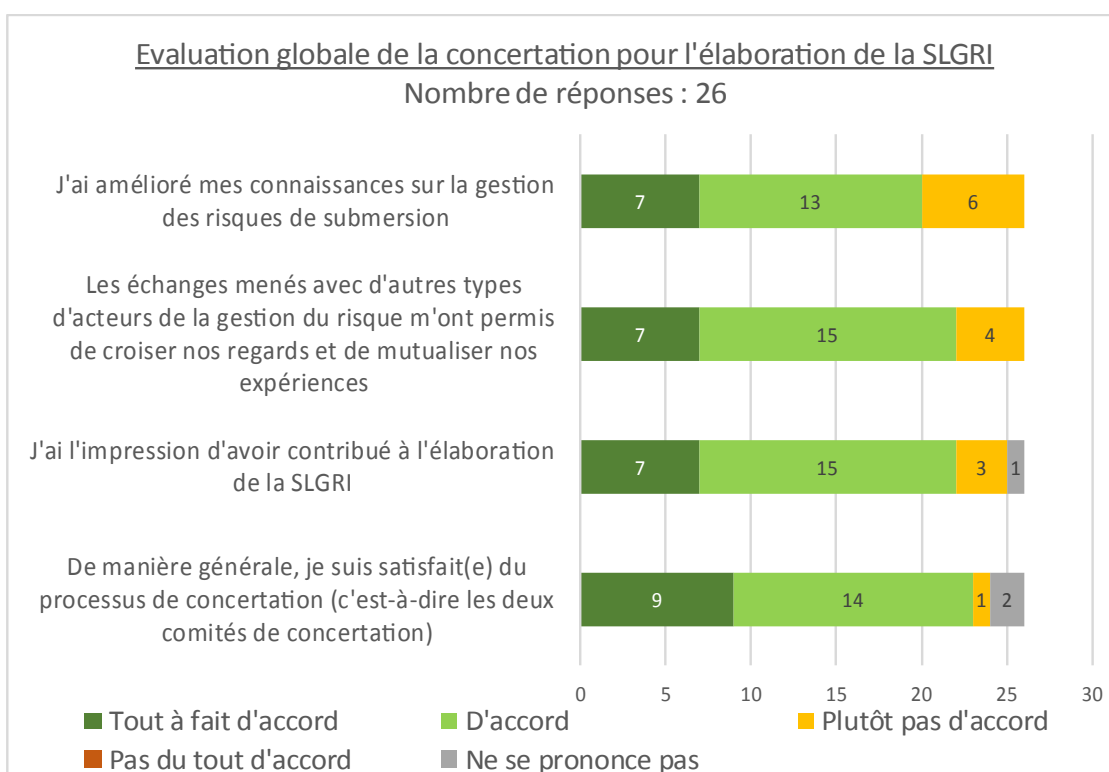
A noter qu'un participant souligne que les orientations et pistes d'actions retenues ne reflètent pas la diversité des échanges ayant eu lieu lors du premier comité de concertation. En effet, dans un souci de clarté et de compréhension de la stratégie, les intitulés retenus se veulent synthétiques.



- *Synthèse sur le processus général de concertation mis en place*

Concernant l'ensemble de la démarche de concertation (c'est-à-dire les deux comités de concertation organisés), entre 80% et 90% des participants ayant rendu leur questionnaire se sont dit « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les différentes affirmations proposées (et rappelées dans la figure ci-dessous).

Ce bilan fait ressortir **la satisfaction des parties prenantes face à cette démarche de co-construction**, ce qui est d'ailleurs souligné en commentaires au questionnaire par plusieurs participants. Les participants ont le sentiment d'avoir contribué à l'élaboration de la stratégie (à près de 90%). Les comités de concertation ont également permis à de nombreux acteurs de mieux comprendre les phénomènes de submersion ainsi que les aspects liés à leur gestion, et de ainsi les mettre en regard face aux approches des différents types d'acteurs impliqués.



*Annexe : Liste des participants à la seconde journée de concertation*

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>
BÉE	François	Saint-Malo Agglomération
BELLANGER	Aurélien	CC Pays de Dol - Baie du Mt-St-Michel
BÉNARD	Jacques	Ville de Saint-Malo
BENOIT	Jacques	ADB
BERTEL	Marc	CDIA (assurances)
BICHON	Vincent	CA Mont-St-Michel-Normandie
BILLON	Yves	DDTM 35
BOMPÉRIN	Laëtitia	DDTM 35
BOURDAIS	Auguste	ASA Dignes et Marais
BOURSERIE	Séverine	SI Eaux Beaufort
CORNEE	Sylvain	Syndicat mytilicole 35
COUDRAY	Yves	ADB
COULOMBEL	Ludovic	Conseil Départemental 35
DESGUÉE	Romain	Syndicat mixte Baie du Mont
DOUHET	Bertrand	Pays de Saint-Malo
GAUSSENS	Marion	SEPIA Conseil – Animatrice atelier n°6
GERVAIS	Nathalie	Sous-Préfecture d'Avranches
GUEGUEN	Alain	Sous-Préfecture St-Malo
GUILLOUX	Marie-Luce	UFC Que Choisir
GUINEBAULT	Pierre	Notaire
HARDOUIN	Michel	Hirel
HERY	Jean-Pierre	St-Georges-de-Gréhaigne
HOBL	Joseph	Pref 35
JOUE	Aurélië	SAGE Sélune
LAREUR	Christiane	DDTM 35
LE CAM	Hervé	Météo France
LE LOUS	Ronan	DREAL Bretagne
LE ROY	Sylvie	SAGE Couesnon
LEBAIN	Sylvain	Chambre Agriculture Manche
LEBRET	Armel	ADEPT
LECOMPAGN	Philippe	Chambre Agriculture Manche
LEMERCIER	Félix	UFC Que Choisir
MAZIERES	Sébastien	DDTM 50
NIVOT	Elodie	SBC Dol
PERON	Francis	SNCF – Reseau
PONCET	David	Saint-Malo Agglomération
RABASTÉ	Yann	Huisnes-sur-Mer
RAPINEL	Denis	Dol-de-Bretagne
RAUDE	Yannick	DDTM 35
RÉAU	Laurence	DDTM 35
RICHEUX	Jean-Francis	Saint-Père
ROMFORT	Florence	Préfecture 35
ROULAND	Serge	ADEPT
ROZEC	Vincent	GRDF
SANSON	Alexis	Beauvoir
SIMON	Nicole	La Fresnais
SORRE	Dominique	La Fresnais
SOUILLER	Claude	DDTM 35
TAILLEBOIS	Jean-Michel	Cherrueix
THEBAULT	Louis	Pleine-Fougères
TRAVERT	Laurent	Inter-SAGE Baie du Mt-St-Michel